

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de deux docks (station d'accueil) à l'EPIC Périmouv'.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a dans son stock deux docks dont elle n'a pas l'utilité.

Considérant que l'EPIC Périmouv' souhaite renouveler deux des siens pour des ordinateurs portables, Le Grand Périgueux pour optimiser les coûts et les délais propose à l'EPIC de vendre ce matériel commandé à l'UGAP pour un montant de 158.48€ TTC chacun.

Considérant que l'EPIC Périmouv' souhaite se porter acquéreur de ces deux équipements neufs pour remplacer ses équipements défectueux.

Le Président,

DECIDE

- de vendre à l'EPIC Périmouv' deux docks pour un montant total de 308.96€ TTC.

Fait à Périgueux, le 21 NOV. 2023

Affichée le 21 NOV. 2023

Le Président
Jacques AUZOU

